



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Voilà un certain temps déjà que nous expérimentons l'extinction nocturne de l'éclairage public à Mey. Nous envisageons donc d'effectuer quelques modifications suite aux observations qui nous ont été rapportées quant aux horaires d'allumage et d'extinction. Si vous avez des remarques constructives à faire, je vous invite donc à me les communiquer rapidement pour que nous puissions en tenir compte avant de faire intervenir l'UEM.

A partir de maintenant, nous abordons une autre expérimentation qui est celle de la nouvelle collecte des ordures ménagères.

Comme ce fut le cas pour les horaires d'éclairage public, la municipalité a du faire des choix. Et, en particulier, pour prendre ses responsabilités face à la nouvelle réglementation qui interdit notamment les marche arrière pour les camions, dans le but d'améliorer la sécurité des ripeurs (anciennement éboueurs), nous avons dû choisir des points de regroupement de conteneurs. Le principal désagrément de ces nouvelles dispositions est évidemment une éventuelle accumulation de conteneurs au début des impasses de Mey qui ne permettent pas au camion de faire demi-tour.

Les points de rassemblement choisis vous ont été communiqués par le biais d'un prospectus détaillé distribué dans vos boîtes à lettre par Metz Métropole.

Il va de soi que ce choix n'est peut-être pas le meilleur ou qu'il puisse être amélioré par un aménagement à définir et j'ai l'assurance que Metz Métropole réalisera les éventuels travaux d'amélioration que pourrait demander la commune en matière de mobilier urbain.

Je vous demande donc, d'une part, de bien vouloir patienter pour laisser les choses se décanter et d'autre part d'être encore plus disciplinés que vous ne l'étiez en ce qui concerne les horaires de sortie et le rangement des conteneurs, une fois la collecte terminée, de manière à minimiser la gêne occasionnée par ces conteneurs en bordure de chaussée.

Je vous souhaite de bons préparatifs des fêtes de fin d'année qui approchent à grand pas.

Le conseil municipal en bref

Metz Métropole : Poursuite des procédures d'urbanisme communales par la Métropole :

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de la procédure de révision générale du PLU de Mey par la future Métropole au 1^{er} janvier 2018, dans la mesure où la commune est informée de l'avancement du projet.

Voirie : La voirie privée du lotissement « le ruisseau » rue Louis Girard sera transférée dans le domaine public communal.

Salle communale : La salle est louée gratuitement aux associations pour les activités d'intérêt général et ouvertes aux habitants de Mey.

Retrouver l'intégralité des délibérations sur le site mairie-mey.fr



INVITATION GOUTER DE
NOEL A MEY
LE 17 DECEMBRE 2017



A noter dans vos agendas...

3 décembre : Marché de Noël à Gisingen

9 décembre : Marché de Noël à Montbéliard
proposé par l'Assos Mey

Pour fêter Noël, la commune de Mey et l'association Mey Loisirs organisent un après-midi récréatif et un goûter pour les enfants.
(jusque 10 ans) dans la salle communale de Mey le dimanche 17 décembre à 14h30.

Si vous habitez Mey, vous pouvez inscrire vos enfants, petits-enfants, neveux, nièces...
en remplissant ce bon de participation à retourner à la mairie ou en inscrivant les enfants par mail : commune.mey@wanadoo.fr avant le 9 décembre.

Nom(s), Prénom(s) : _____
Âge(s) : _____

Sera présent au goûter de Noël à Mey le 17 décembre

Typique, authentique et artisanal !

**Marché de Noël
A MONTBELIARD**
dans la cité des Princes du Doubs

Samedi 9 décembre 2017
Départ de la place de l'église de Mey à 6 h / Retour prévu vers 23 h
Déplacement en car de Tourisme / Arrêt avec café et croissants

Manifestation organisée par l'Association pour la Qualité de Vie, les Loisirs et l'Environnement à Mey

NOM : _____
PRENOM : _____
Adhérent _____ x 25 € = _____ € Total = _____ €
Non adhérent _____ x 20 € = _____ €

PLACES LIMITÉES ! LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES EN COMPTE EN FONCTION DE L'ORDRE D'ARRIVÉE DES BULLETINS ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT, AU PLUS TARD LE DIMANCHE 3 DÉCEMBRE 2017
Pour tous renseignements contacter Gilbert : 06 80 13 49 11
Inscriptions et règlements (chèque à l'ordre de Assosmey) à déposer dans la boîte aux lettres de l'inscription, au bureau

ASSOSMEY